



VILLE D'ERQUINGHEM-LYS

-59193-

Téléphone : 03.20.77.15.27 / LD.03.20.77.87.95

E-mail : contact@ville-erquinghem-lys.fr

Fermeture à la circulation et interdiction de stationner
Rue Delpierre jusqu'à la rue Francis Leuwers, rue du Bac (Place du Général De Gaulle jusqu'au Square Anatole France), rue d'Armentières (Place du Général De Gaulle, jusqu'à la rue de la Haye au Lys, Place du Général De Gaulle,
Fermeture à la circulation rue du Quai, rue de l'Issue, Place de l'Église, pour l'organisation du « Vide Grenier » de la fête médiévale d'Ercan à ERQUINGHEM-LYS,
Le dimanche 6 juillet 2025

Arrêté « équipement sportif, fêtes et cérémonies » **N°20251006BRAD04** – 2025, Rédacteur : S.RUYANT

Le Maire d'ERQUINGHEM-LYS

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la manifestation « Vide Grenier » organisée par le Comité Inter Associatif (C.I.A.) en lien avec la mairie d'ERQUINGHEM-LYS, le dimanche 6 juillet 2025, rue d'Armentières, Place du Général de Gaulle, rue du Quai, rue Delpierre, rue du Bac,

Considérant qu'il convient de garantir la sécurité, des usagers ;

ARRETE

Article 1 : Le dimanche 6 juillet 2025 de 5 heures à 14 heures, les voies ci-après seront totalement fermées à la circulation automobile au droit de la manifestation :

Rue Delpierre (de la rue du Bac à la rue Francis Leuwers) – rue du Bac (de la Place du Général de Gaulle au Square Anatole France) - rue d'Armentières (de la Place du Général de Gaulle à la rue de la Haye au Lys), Place du Général de Gaulle, Place de l'Église, rue de l'Issue et rue du Quai.

Article 2 : Le stationnement sera interdit sauf aux exposants ayant déclaré préalablement leur plaque d'immatriculation aux organisateurs.

Article 3 : Les exposants auront interdiction de déplacer leur véhicule dans l'enceinte de la braderie de 7 h à 13 h.

Article 4 : Les emplacements des vendeurs seront situés le long des trottoirs : rue Delpierre, rue du Bac, rue d'Armentières et Place du Général de Gaulle.

Article 5 : Des déviations seront mises en place :

Venant d'Armentières	Venant de Saily sur la Lys (de Nieppe ou Autoroute A. 25)
Rue d'Armentières	Rue du Moulin
Rue des Acquêts	Rue Delpierre
Rue de l'Estrée	Rue du Puits
Rue du Puits	Rue de l'Estrée tout droit direction Armentières ou direction rue des Acquêts
Rue Delpierre	Rue des Acquêts
Rue du Moulin	Rue d'Armentières

VILLE D'ERQUINGHEM-LYS

-59193-

Téléphone : 03.20.77.15.27 / LD.03.20.77.87.95

E-mail : contact@ville-erquinghem-lys.fr

Article 6 : Les services techniques de la Ville ainsi que le C.I.A. organisateur de la Brocante, seront chargés de la pose et de la maintenance des panneaux de signalisation, des barrières de sécurité ainsi que des véhicules ceinturant le périmètre du vide grenier : rue d'Armentières, rue Delpierre et rue du Bac.

Article 7 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 8 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois, suivant sa publication ou sa notification à l'intéressé.

Article 9 : La police Municipale de la ville d'Erquinghem-Lys et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hallennes-Lez-Haubourdin, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- *Mr le Directeur de l'Unité Territoriale de TOURCOING -LMCU,*
- *Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HALLENES LEZ HAUBOURDIN,*
- *La Société ILEVIA,*
- *La Société DEVERRA (groupe PIZZORNO),*
- *Le Service Départemental de Secours et d'Incendie, rue Gambetta à ARMENTIERES,*
- *Le Service Aide Médicale d'Urgence du Centre Hospitalier d'ARMENTIERES,*
- *Le Comité Inter Associatif,*
- *La police Municipale,*
- *Les archives communales,*

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 10 juin 2025

Erquinghem-Lys, le 10 juin 2025

Monsieur Olivier JOUCLA

Conseiller Municipal délégué à la sécurité

